



*Mutuelle Santé*  
EIFFAGE ÉNERGIE

**ASSEMBLEE GENERALE 4 JUIN 2016**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

La Présidente, Anny GOUY, ouvre la séance à 10h30 en ces termes :

*Mesdames, Mesdemoiselles Messieurs,*

*Je vous souhaite une cordiale et chaleureuse bienvenue à cette assemblée de ROUEN dont l'histoire est vivante dans nos mémoires.*

*L'an dernier, nous étions à ST MALO, dans le « château » que le CCE a mis à notre disposition et qui nous a permis une fois encore, de profiter des installations et du parc de ce site si agréable, De plus, souvenez-vous, le soleil nous a accompagné une grande partie du week-end. Nous remercions les membres du CE et du CCE qui nous ont accueillis avec gentillesse et efficacité.*

*Aujourd'hui, nous sommes revenus à ROUEN, mais dans une petite ville voisine : MONT-SAINT-AIGNAN.*

*Nous avons également le plaisir d'accueillir parmi-nous, à cette occasion :*

- M. Jean-François BENARD, Directeur d'Eiffage Energie Normandie.*
- Gilles LETORT : Secrétaire du CCE, qui, malgré son planning surchargé, a tenu à être présent à cette assemblée.*
- Valéry PENEL-CAPELLE, notre Vice-Président qui entre les plages du Nord et la région Parisienne, est venu nous rejoindre dans cette belle ville de ROUEN.*

*Les membres du Conseil d'Administration*

*Les membres de la Commission de Contrôle*

*Notre Directeur Administratif: Mohamed DEKKALI qui travaille toujours d'arrachepied pour le développement de notre Mutuelle.*

*Mathias DUROUX, notre expert-comptable éclairé.*

*Joël NACCACHE, qui continue à nous prodiguer aide et conseil.*

*Et bien sûr, tous les adhérents fidèles qui se joignent à nous à l'occasion de cette Assemblée Générale.*

*Par contre, les membres du service Administratif qui n'ont pas pu se libérer de certaines obligations familiales.*

*Les statuts régissant notre Mutuelle, la convocation et les différents rapports qui sont soumis aux adhérents étant devant moi, comme le demande la législation, je déclare donc ouverte l'assemblée générale 2016 de notre Mutuelle Santé Eiffage Energie.*

*Je remercie les différents intervenants et propose d'ouvrir l'assemblée générale 2016.*

*Je vous souhaite donc une excellente assemblée.*

La Présidente poursuit en ces termes :

**DE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?**

AG

En préambule de notre rapport annuel, je vous propose de faire un petit tour d'horizon concernant l'année 2016 pour notre mutuelle et qui se traduira par la mise en œuvre de réformes importantes.

Mais avant cela, je voudrais dire quelques mots à propos de notre ami Laurent MASSON, décédé une semaine après notre conseil d'administration de Novembre dernier. Il était administrateur depuis 2006 et sa participation a toujours été appréciée dans le cadre de notre Mutuelle. Nous avons tous été très touchés par sa disparition et nous avons une pensée pour ses enfants, ainsi que pour sa famille.

Mais revenons à présent aux préoccupations de cette année 2016 et des réformes à venir,

La première est l'application de la **directive européenne - Solvabilité 2**, dont nous ne manquons pas de vous entretenir depuis plus d'un an. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Elle prévoit des mesures dans trois domaines : -Renforcement de la maîtrise des risques financiers par des exigences de fonds propres plus élevées qu'auparavant, - l'évolution de la gouvernance, c'est-à-dire une formation spécifique de tous les membres gestionnaires de la mutuelle, - amélioration de la transparence de la communication financière auprès du grand public,

Nous sommes suivis régulièrement par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) qui est un organisme disposant, d'un pouvoir de contrôle, de police administrative susceptible de prendre des sanctions, en cas de non application des directives. J'oserais dire que « c'est du sérieux !!! » et que nous avons pris très rapidement les dispositions qui s'imposaient.

L'importance de nos réserves nous a permis de répondre au premier point sans aucune difficulté, tout en réajustant notre gestion en fonction des demandes de l'ACPR.

Tous les membres du Conseil d'Administration ont suivi diverses formations en fonction de leurs activités au sein de la mutuelle. Même si nous ne sommes pas encore tout à fait au « top » nous progressons rapidement.

L'amélioration de la transparence de la communication financière a pour but de veiller à la protection des adhérents. Un souci que nous avons toujours eu.

Tout ceci pour dire que nous ne sommes pas au bout de nos peines et que 2016 nous donnera encore l'occasion de progresser et ce, dans l'intérêt évident de nos adhérents.

#### **Application du tiers payant par les médecins**

C'était pourtant bien parti !!! Malgré les diverses manifestations d'opposants, la ministre de la Santé, Marysol Touraine tenait bon. Nous avons toujours été pour ces dispositions généralisant le tiers payant, qui, à nos yeux, est une mesure de simplification et d'efficacité permettant l'accès aux soins pour tous.

Toutefois, nous avons pris connaissance de la censure, par le Conseil Constitutionnel, des dispositions de la généralisation du tiers payant pour le paiement de la part complémentaire.

Comme l'explique Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, « Il est désormais urgent de dépasser les oppositions dogmatiques au tiers payant alimentées par les surenchères syndicales. Il faut offrir aux médecins qui le souhaitent un **outil simple** qui permette un tiers payant intégral, le seul qui soit réellement utile aux patients." Il est bon de souligner que plus de 130 000 professionnels de santé le pratiquent déjà. Notre Mutuelle, en accord avec la Mutualité Française, est déterminée à soutenir les travaux en cours, plébiscité par les Français, pour être en mesure de proposer à tous le tiers payant sur la part complémentaire, d'ici 2017.

En 2015 se sont déroulées les **élections professionnelles** dans les différentes entreprises d'EIFFAGE Energie. Chaque élection renouvelle le choix des nouveaux élus en ce qui concerne, en particulier, la mutualisation auprès du Comité Central.

Ne nous voilons pas la face, nous vivons une crise politique générale qui risque de générer une baisse de confiance dans tous les secteurs. La mutualité et le syndicalisme n'y échappent pas. Nous sommes en train de

*viore une mutation importante également dans l'ensemble du groupe tout entier et nous n'en mesurons peut-être pas encore toute l'ampleur.*

*Que l'on fasse partie des instances représentatives du personnel, de l'encadrement, des salariés ou, bien sur des membres de la mutuelle, notre objectif doit être, avant tout de redonner de la confiance et de développer un esprit de partage.*

*Il est indispensable, pour tous, de bien réfléchir à ce que l'on veut et à ce que l'on fait pour que notre objectif, en cette période de crise, ne devienne pas un réflexe conduisant à des solutions individuelles plutôt que collectives.*

*En tant que membre de notre Mutuelle, nous faisons partie d'une grande famille qui œuvre pour le bien de tous et dont le but est de permettre le droit à la santé sans distinction de situation ou de revenu. Chacun doit le comprendre et lutter pour que le désir un peu trop égoïste de certains ne vienne détruire ce que tant de nos collègues ont construit avant nous.*

*Depuis la création de notre mutuelle, la préoccupation première a toujours été de permettre l'accès aux soins pour l'ensemble de nos adhérents. Par contre, ce que nous constatons c'est que le renoncement aux soins augmente d'année en année. Nous devons veiller à ce que ceci ne se propage pas dans notre Mutuelle, en particulier pour les jeunes, les étudiants et les personnes âgées.*

*En 2016, nous allons accueillir un certain nombre de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration. Malgré le désir que nous ressentons tous de faire preuve d'une grande générosité, nous devons toujours avoir conscience que la solidarité a ses limites et que les décisions que nous aurons à prendre devront répondre à des critères réfléchis et équilibrés. Ceci nous permettra de rendre un service de qualité à un moindre coût pour nos adhérents.*

*En conclusion, en 2016 notre mutuelle ne manquera pas de connaître de nombreuses modifications. Nous relèverons ce défi en agissant collectivement, avec beaucoup de discernement et de détermination. Surtout n'oublions pas que notre rôle de mutualiste demeure le même : le mieux-être de nos adhérents grâce à une meilleure santé.*

**Florence MASSIAS, secrétaire du conseil d'administration, donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée.**

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 mai 2015,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport financier,
- Rapport de la Commission de Contrôle,
- Rapport des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes,
- Résultat des scrutins,
- Questions diverses.

### **1°) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 mai 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2°) Rapport du Conseil d'Administration**

**Florence MASSIAS, donne lecture du Rapport du conseil d'administration :**

Chacun garde en mémoire notre Assemblée Générale 2015 à Saint Malo, dans les locaux du « Castel » qui donnait un air de vacances à nos débats qui furent très fructueux. Nous vous avons fait visiter la ville de St Malo, qui, par son histoire nous incite à faire une visite dans ses murailles où l'esprit des plus grands marins semble flotter encore.

Nous remercions encore une fois, nos collègues qui ont tout mis en œuvre pour nous accueillir et nous faire partager deux journées particulièrement agréables.

Aujourd'hui, c'est dans la région de ROUEN que nous retournons. ROTOMAGUS, nom donné à ROUEN par les Romains, vit son essor grandir avec la conquête de l'Angleterre. Dès la moitié du XVII<sup>ème</sup> Siècle, Rouen connaît une prospérité exceptionnelle. Elle est la deuxième ville du Royaume de France. Son port particulièrement vivant et sa métropole pour la porcelaine, le vitrail, le drap et l'imprimerie se développe d'une manière extraordinaire. Les maisons à pans de bois et les églises se multiplient.

La révolution industrielle vit le développement des filatures, du tissage et l'industrie chimique.

Toutefois, les deux guerres mondiales infligèrent de lourds dégâts à la ville. En juin 1944, ce n'est plus qu'un champ de ruine. Il faudra quinze ans pour reconstruire le port, les quais et les ponts. Ce n'est qu'à la fin des années cinquante que les principaux monuments, comme la cathédrale et le palais de justice, pourront rouvrir.

On ne peut évoquer ROUEN sans penser au supplice de Jeanne d'Arc. A l'issue d'un jugement partial, elle sera déclarée hérétique et rien ni personne ne pourra la sauver du bûcher. C'est sur la place du Vieux Marché, le 30 mai 1431, qu'elle fut brûlée vive. Sa statue est à présent dans la cathédrale, car il a fallu la protéger des dégradations et des tags.

L'année passée, dans le rapport du Conseil d'administration, nous nous réjouissions que le projet de la Loi-santé prévoie la généralisation du tiers-payant.

Aujourd'hui notre enthousiasme est bien plus modéré. En effet, le Conseil Constitutionnel a censuré cette mesure et a vidé d'une partie de sa substance le projet en limitant le bénéfice du tiers-payant aux assurés sociaux pris en charge à 100% par la sécurité sociale.

Alors que ce dispositif est déjà adopté dans 25 des 28 pays membres de l'Union européenne, alors que les Français plébiscitent le tiers-payant, il ne sera pas appliqué, au moins pour la part complémentaire.

Le Conseil constitutionnel considère que le législateur fait peser une « obligation nouvelle » sur les professionnels de santé sans l'assortir de garanties nécessaires à la protection de leurs droits et obligation.

En clair, le texte prévoyait la généralisation du tiers-payant sans garantir les modalités de paiement des actes aux médecins par les complémentaires-santé, alors que la loi a prévues, depuis longtemps, ces modalités entre les médecins et la sécurité sociale pour la part obligatoire.

Le tiers payant intégral reste donc un objectif mais sur la base du volontariat des acteurs.

Enfin, le Conseil ne censure pas la disposition introduisant une nouvelle obligation dans le cahier des charges des contrats solidaires et responsables : si le tiers payant n'est pas une obligation au sens strict pour les complémentaires santé, pour bénéficier du taux minoré de TSA, les contrats de complémentaire santé devront permettre aux assurés de bénéficier d'une solution de tiers payant, au moins à hauteur des tarifs de responsabilité (ticket modérateur), et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il y a au moins un point positif dans la décision du Conseil constitutionnel : le risque d'un retour à la solution d'un paiement unique de la sécurité sociale est totalement écarté.

*En effet, le discours bien connu sur la complexité du tiers-payant respectant les deux financeurs (sécurité sociale et mutuelle) est entretenu par les syndicats médicaux qui réclament un payeur unique.*

*Nous comprenons aisément que les médecins rechignent à perdre du temps en tâches administratives et préfèrent se consacrer totalement à la pratique médicale. Par contre, leur vocation étant de soigner, ils doivent lutter contre le renoncement aux soins des malades confrontés à la difficulté de ne pouvoir avancer le prix de la consultation.*

*Les mutuelles sont en capacité de proposer aux médecins une solution de tiers-payant simple et fiable. En effet, ce qui fonctionne aujourd'hui avec les pharmaciens et les laboratoires fonctionnera également avec les autres professionnels de santé.*

*Il s'agit là d'un faux débat, les mutuelles n'ont plus aujourd'hui à prouver leur sérieux dans le traitement des remboursements.*

*Quoi qu'il en soit, la pratique du tiers payant n'étant plus une obligation pour les professionnels de santé, cela permettra d'apaiser les tensions qui ont engendré, en 2015, grèves et manifestations.*

*Les complémentaires tenteront de s'inscrire dans une logique de proposition de service aux médecins et non dans une logique de contrainte.*

*Une dynamique pourrait éventuellement s'enclencher : si certains médecins volontaires pratiquent le tiers payant intégral, l'adhérent n'aura aucune avance de frais, tandis que pour les autres, il devra payer le ticket modérateur et, le cas échéant des dépassements d'honoraires, qui deviendront très "visibles". Si l'outil de tiers payant est jugé performant par leurs confrères, les médecins récalcitrants l'adopteront certainement à leur tour.*

*Au final, cette décision du Conseil constitutionnel, si elle censure l'obligation faite aux médecins de pratiquer le tiers payant intégral fin 2017, ne remet pas en cause l'obligation de pratiquer le tiers payant sur la part obligatoire.*

*S'agissant du tiers payant sur la part complémentaire, cette décision consacre la place et la responsabilité des organismes complémentaires comme acteur autonome. Elle laisse également ouvert le déploiement du tiers payant intégral, mais sur la base du volontariat des professionnels et des organismes complémentaires.*

*Il revient donc aux acteurs d'assumer leurs responsabilités : aux complémentaires de proposer - en lien avec l'assurance maladie obligatoire - une solution de tiers payant unifiée, simple, fiable et respectant chacun des acteurs et aux professionnels de santé de faire leur choix, en fonction de leurs contraintes, mais surtout en tenant compte de l'intérêt des patients.*

*Autre point que nous évoquions l'an passé : la directive « Solvabilité 2 ».*

*Cette directive, en phase de test depuis plusieurs années, est entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (A.C.P.R.), qui a pour mission de contrôler les banques, les compagnies d'assurance et les mutuelles, a validé les pratiques de notre mutuelle. Le recours à un cabinet extérieur, pour nous épauler dans la démarche, nous a permis de respecter le cahier des charges et d'être en total conformité avec la directive.*

*Bien que contraignante, et certainement en inadéquation avec une mutuelle de la taille de la nôtre, « Solvabilité 2 » permet, entre autre, de vérifier efficacement l'état de santé de notre mutuelle. S'il faut*

rassurer les autorités de tutelle, il convient également de rassurer nos adhérents et nos partenaires que sont les Comités d'entreprise, le Comité central et la Direction.

Bien entendu, la première vérification qu'opère l'A.C.P.R. concerne la solvabilité et bien entendu c'est sur ce point précis que tous peuvent être rassurés. Le niveau des réserves financières de la mutuelle est tel que l'avenir est serein.

Ensuite, les vérifications portent sur le contrôle interne, l'honorabilité et la compétence de la gouvernance (les membres du Conseil d'administration). Sur ce dernier élément, un cycle de formation pour les administrateurs a été mis en place l'année dernière. Il devra être poursuivi, voire renforcé, en particulier en direction des nouveaux administrateurs qui, rapidement, doivent être en mesure de connaître, comprendre et appréhender les problèmes de gestion de notre organisme.

Autre point d'actualité qui nous préoccupe : la mise en place d'une complémentaire-santé pour tous.

Le gouvernement a respecté son engagement (une fois n'est pas coutume) de demander aux entreprises, quelle que soient leurs tailles, de proposer une complémentaire-santé à tous leurs salariés. Cette démarche a été compliquée, surtout pour les petites structures, mais elle a abouti au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Tout n'est pas parfait mais ne jouons pas la fine-bouche.

L'autre chantier concerne les retraités. Si, depuis toujours, notre mutuelle maintient les retraités pour un coût de cotisation défiant toute concurrence, c'est loin d'être le cas de toutes les complémentaire-santé. Bientôt, elles seront obligées de changer leurs comportements.

Pendant que certains louaient la solidarité intergénérationnelle qui est notre marque de fabrique d'autres n'hésitaient pas à nous reprocher notre naïveté, voire notre idéalisme.

Demain, sous la contrainte, cette solidarité entre les actifs et les retraités devra être mise en œuvre et souhaitons que la réforme annoncée reprendra les idées que la mutualité préconise.

Lors du 41<sup>e</sup> Congrès de la Mutualité Française, qui s'est tenu à Nantes du 11 au 13 juin dernier et auquel notre mutuelle a participé, l'accent a été mis sur la nécessité de poursuivre la généralisation de la complémentaire santé dans le respect de la solidarité.

Au cours de ce rendez-vous, tri annuel, les mutualistes ont dressé un constat mitigé des réformes du système de protection sociale engagées par les pouvoirs publics, qui doivent être poursuivies et amplifiées. L'objectif à atteindre est une plus grande solidarité, pour un meilleur accès aux soins.

« La solidarité, c'est une lutte concrète contre le renoncement aux soins et les restes à charge. Ce n'est pas seulement disposer des mêmes droits... que certains ne peuvent exercer ». Voici une phrase extraite de la résolution du congrès qui résume en quelques mots ce vers quoi nous devons tendre.

Alors, demain, encore plus **MUTUELLEMENT SOLIDAIRES !**

Après ce survol de notre activité et de l'actualité mutualiste, analysons les chiffres significatifs de l'année écoulée.

### 3°) Rapport financier

Il est proposé à Delphine MAÎTRE, trésorière d'exposer le rapport financier de l'exercice 2015.

L'année 2015 aura été une année de changement pour notre Mutuelle. Changement de Responsable Administratif, changement majeur de méthode comptable dans le cadre de Solvabilité II, et enfin changement

de signe dans le résultat de fin d'année avec une perte s'élevant à -50 403 Euros. Ce résultat déficitaire est lié à la nouvelle méthode comptable appelée « Chain Ladder ». Cette dernière permet de calculer la « meilleure estimation » des provisions de sinistres, recommandée par notre autorité de contrôle (A.C.P.R.).

L'impact n'est pas sans importance puisque avec celle-ci, la provision pour prestations à payer, qui est plus importante, entraîne une détérioration du résultat. Nous pouvons l'estimer à environ -92 000 Euros par rapport au calcul selon l'ancienne méthode. De ce fait, sans cette nouvelle méthode comptable, le résultat net aurait été positif d'environ +42 000 Euros.

Concernant l'évolution de notre effectif, il n'y a toujours pas de changement, puisqu'il est à nouveau en baisse de -1,50%.

Le volume des prestations servies est en forte augmentation de 189 327 Euros, soit +2,03% par rapport à l'année précédente, qui rappelés-le était de -1,79%.

Les prestations par bénéficiaires sont à la hausse également de +3,58% alors que le nombre des bénéficiaires protégés est en recul constant.

PRESTATIONS PAR BENEFICIAIRE	2012	2013	2014	2015
Prestations servies	9 789 004	9 488 137	9 318 392	9 507 719
Nombres de bénéficiaires	23 159	21 816	21 529	21 207
Prestations par bénéficiaires	422,69	434,92	432,83	448,33
<b>TOTAL</b>	<b>7,50%</b>	<b>2,89%</b>	<b>-0,48%</b>	<b>3,58%</b>

Le tableau ci-dessous, détaille les variations qui sont fortement différentes d'une prestation à l'autre :

	2014	2015	Différence	%
HONORAIRES MEDICAUX	858 383	853 759	-4 624	-0.54%
ACTES EN K + D.P. (Chirurgie)	457 665	495 475	37 810	8.26%
CHAMBRE PARTICULIERE	223 162	268 190	45 028	20.18%
RADIOLOGIE	235 594	240 519	4 925	2.09%
ANALYSES	278 171	271 317	-6 854	-2.46%
SOINS DENTAIRE	166 778	152 869	-13 908	-8.34%
PROTHESES DENTAIRE	1 513 871	1 536 484	22 613	1.49%
ORTHODONTIE	436 205	443 828	7 623	1.75%
AUXILIAIRES MEDICAUX	385 735	398 208	12 474	3.23%
HOSPITALISATION	474 739	484 138	9 399	1.98%
SOINS EXTERNES HOPITAL	132 591	134 090	1 499	1.13%
PHARMACIE	1 467 218	1 384 001	-83 218	-5.67%
ORTHOPEDIE - APPAREILLAGE	418 063	530 038	111 975	26.78%
FORFAIT OPTIQUE	1 726 156	1 750 995	24 839	1.44%
FORFAIT LENTILLES	31 844	32 361	517	1.62%
FORFAIT JOURNALIER	291 427	316 339	24 912	8.55%
AUTRES	220 790	215 106	-5 684	-2.57%
<b>TOTAL</b>	<b>9 318 392</b>	<b>9 507 719</b>	<b>189 327</b>	<b>2.03%</b>

Les prestations seroies qui ont les plus fortes hausses sont l'orthopédie-appareillage avec +26,78% suivie de la chambre particulière, +20,18%, et enfin le forfait journalier avec +8,55%.

Nous constatons, malheureusement, la pratique généralisée de la chambre particulière pour des hospitalisations dites « ambulatoires ».

Par ailleurs, les prestations qui continuent fortement de baisser sont les soins dentaires, -8,34% et en seconde position la pharmacie avec un recul de -5,67%.

Continuons à nous féliciter pour le recours aux génériques !

### Structures des charges de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Prestations	9 325 934	9 789 004	9 488 137	9 318 392	9 507 719
Impôts et taxes	1 153 933	1 415 958	1 546 570	1 649 844	1 461 010
Réassurances et cotisations organismes supérieurs	267 466	294 734	268 550	225 395	227 181
Frais de gestion	311 018	372 891	397 582	522 642	473 898

### Tableau des prestations sur 5 ans

Prestations (en k€)	2011	2012	Variations %	2013	Variations %	2014	Variations %	2015	Variations %	Variations sur 5 ans
Honoraires médicaux	974	952	-2.26%	908	-4.62%	858	-5.51%	854	-0.54%	-12.32%
Chirurgie	351	424	20.80%	414	-2.36%	458	10.63%	495	8.26%	41.03%
Radiologie	245	237	-3.27%	238	0.42%	236	-0.84%	241	2.09%	-1.63%
Analyses	301	293	-2.66%	288	-1.71%	278	-3.47%	271	-2.46%	-9.97%
Soins dentaires	174	185	6.32%	184	-0.54%	167	-9.24%	153	-8.34%	-12.07%
Orthodontie	2 018	1 992	-1.29%	2 012	1.00%	1 950	-3.08%	1 980	1.55%	-1.88%
Actes par AM	360	377	4.72%	377	0.00%	386	2.36%	398	3.15%	10.56%
Hospitalisation	468	525	12.18%	551	4.95%	475	-13.79%	484	1.98%	3.42%
Chambre particulière	184	190	3.26%	220	15.79%	223	1.36%	268	20.18%	45.65%
Pharmacie	1 609	1 635	1.62%	1 552	-5.08%	1 467	-5.48%	1 384	-5.67%	-13.98%
Optique - orthopédie	1 918	2 272	18.46%	2 095	-7.79%	2 176	3.87%	2 314	6.31%	20.65%
Forfait journalier	334	327	-2.10%	309	-5.50%	291	-5.83%	316	8.55%	-5.39%
Autres prestations	389	380	-2.31%	340	-10.53%	353	3.82%	349	-1.18%	-10.28%
<b>TOTAL</b>	<b>9 325</b>	<b>9 789</b>	<b>4.98%</b>	<b>9 488</b>	<b>2.08%</b>	<b>9 318</b>	<b>-1.79%</b>	<b>9 507</b>	<b>2.03%</b>	<b>1.95%</b>

Nous ne répèterons jamais assez pour affirmer, comme le démontre ce graphique, le matraquage fiscal dont sont victimes les mutuelles depuis 6 ans.

Frais généraux	2011	2012	2013	2014	2015	Différence
Frais de personnel	113 439	159 584	168 278	174 861	154 611	-20 250
Frais informatiques	7 475	17 693	17 156	51 621	32 964	-18 657
Frais d'études et d'audit	0	0	0	53 052	42 796	-10 256
Fournitures et imprimés	13 625	16 204	16 140	16 154	14 997	-1 157
Frais de poste et télécom	54 173	50 114	61 462	72 859	71 504	-1 355
Frais bancaires (virements)	27 992	27 916	27 572	28 380	31 760	3 380
Frais de routage	7 368	8 347	7 754	9 650	8 629	-1 021
Frais de gestion Noémie	18 374	19 994	19 304	21 039	19 074	-1 965
<b>TOTAL</b>	<b>242 446</b>	<b>299 852</b>	<b>317 666</b>	<b>427 616</b>	<b>376 335</b>	<b>-51 281</b>

AG

Globalement, les principaux frais généraux sont en net recul de -51 281€, soit -13,62%. Comme nous l'évoquions en 2014, plusieurs postes avaient fortement augmentés comme les frais informatiques, avec la mise en place des prélèvements SEPA, la gestion informatique pour la portabilité des chômeurs et le recours à des cabinets extérieurs pour nous préparer aux nouvelles normes. En 2015, ces dépenses ont fortement diminuées en raison de notre faible besoin.

#### Poids de la fiscalité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CMU	629 928	666 385	679 767	649 577	645 856	641 491	633 898
TSCA	-	-	474 166	722 759	726 884	727 120	711 301
CONTRIBUTION SOCIALE	-	-	-	-	19 460	19 485	27 643
PARTICIPATION ORGANISME DE SANTE	-	-	-	-	26 910	53 290	56 335
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISE	-	-	-	-	-	15 222	31 833
<b>SOUS / TOTAL</b>	<b>629 928</b>	<b>666 385</b>	<b>1 153 933</b>	<b>1 372 336</b>	<b>1 419 110</b>	<b>1 456 608</b>	<b>1 461 010</b>
IMPOT SUR LES SOCIETES	-	-	-	41 602	127 460	193 236	0
<b>TOTAL</b>	<b>629 928</b>	<b>666 385</b>	<b>1 153 933</b>	<b>1 413 938</b>	<b>1 546 570</b>	<b>1 649 844</b>	<b>1 461 010</b>

#### Recettes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les cotisations ont augmenté de +2% des adhérents actifs et +2,50% pour les adhérents inactifs. Mais malgré cette hausse et le coup de pouce de notre Direction qui a augmenté le taux de la dotation perçue par le CCE et notre effectif en diminution, les prestations versées sont passées de 9 318K€ en 2014 à 9 508K€ en 2015, soit une augmentation de +2%.

Une nouvelle politique de placements mise en place courant 2015 nous a permis d'augmenter nos revenus financiers de 2 000€ par rapport à 2014.

Cette politique se poursuivra dans le temps pour répondre à la directive « SOLVABILITE II » qui demande une diversification de nos placements, bien entendu sécurisés.

#### Compte de résultat 2015 en k€

PRESTATIONS	9 508	COTISATIONS	6 410
FRAIS DE GESTION	474	COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE	5 440
REASSURANCES ET COTISATIONS	227	REPRISES AMORT. ET PROV.	631
IMPÔTS ET TAXES	1 461	PRODUITS FINANCIERS	34
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	922	DIVERS	27
DEFICIT	-50		

En 2015, les adhérents ont versés en moyenne 53,59 € et ont perçus 79,49 € contre 53,08 € et 76,93 € en 2014.

Origine et utilisation de 100 € de recettes			
Participation de l'adhérent	53.59 €	Remboursement à l'adhérent	79.49 €
Subvention Comité Central Forclum	45.48 €	Dotations provisions et amortissements	2.44 €
Produits financiers	0.28 €	Cotisations aux organismes supérieurs	0.75 €
Autres produits	0.23 €	Frais de gestion	3.96 €
Déficit	0.42 €	Réassurances	1.15 €
		CMU	5.30 €
		Impôts et Taxes	6.91 €
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 €</b>		<b>100.00 €</b>

Après la présentation détaillée de l'exercice 2015, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2016.

### Budget prévisionnel 2016

DEPENSES en K€	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2014	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2015	PREVISIONS
	2014	2014	Sur prévis.	2015	2015	Sur prévis.	2016
PRESTATIONS	9 744	9 318	-426	9 632	9 508	-124	9 486
FRAIS DE GESTION	450	523	73	490	474	-16	495
REASSURANCES	156	137	-19	142	138	-4	150
COTISATIONS ORGANISMES	103	88	-15	91	89	-2	88
C.M.U.	637	641	4	645	634	-11	629
IMPOTS ET TAXES	785	1 009	224	825	827	2	814
PROVISIONS - AMORTISSEMENT	100	-113	-213	120	291	171	120
EXCEDENTS DE RECETTES	0	387	387	0	-50	-50	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 975</b>	<b>11 990</b>	<b>15</b>	<b>11 945</b>	<b>11 911</b>	<b>-34</b>	<b>11 782</b>

RECETTES en K€	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2014	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2015	PREVISIONS
	2014	2014	Sur prévis.	2015	2015	Sur prévis.	2016
COTISATIONS	6 495	6 429	-66	6 540	6 410	-130	6 409
COMITE CENTRAL et COMITES	5 445	5 496	51	5 350	5 440	90	5 300
PRODUITS FINANCIERS	20	32	12	40	33	-7	50
DIVERS	15	33	18	15	28	13	23
<b>TOTAL</b>	<b>11 975</b>	<b>11 990</b>	<b>15</b>	<b>11 945</b>	<b>11 911</b>	<b>-34</b>	<b>11 782</b>

*Cette année, le périmètre de notre Mutuelle devrait rester stable mais en ce qui concerne les effectifs, nous pouvons nous attendre à une nouvelle diminution liée à la conjoncture, la politique de notre groupe et à la future mutation de certains de nos collaborateurs comptables vers les CSP (Centre de Services Partagés).*

*Une fois de plus, nous ne pouvons qu'espérer une stabilisation du volume global des prestations.*

*Nous ne pouvons pas refermer ce chapitre sans vous parler de 2017, où nous pourrions nous attendre à des variations de périmètre. C'est la conséquence indirecte des élections professionnelles dans l'UES Eiffage Energie de novembre 2015. Nous souhaitons vivement qu'elle le soit dans le bon sens pour la pérennité de notre Mutuelle !*

*Le Conseil d'Administration suit régulièrement les comptes et reste vigilant au moindre dérapage.*

Une question est posée sur poste « contribution sociale » en 2015.

Le responsable administratif répond qu'il s'agit d'un versement des différentes mutuelles au profit du régime social des travailleurs indépendants. Son augmentation est due au provisionnement de ce poste cette année alors qu'il ne l'était pas les années précédentes.

Il est précisé qu'une provision de 13 000€ a été provisionnée à tort dans les comptes 2015 au titre de la contribution sociale de solidarité. En effet, le plafond d'assujettissement ayant été relevé, la mutuelle s'en retrouve exonérée. L'information venue tardivement, ne nous a pas permis d'annuler cette écriture.

Ensuite, **Mathias DUROUX, expert comptable**, apporte des précisions sur l'exposé de Delphine MAÎTRE et présente son rapport annuel. Il précise que la mutuelle a un très bon niveau de solvabilité et qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur sa santé financière.

#### **4°) Rapport de la Commission de Contrôle**

Sandrine HAYEZ, secrétaire adjointe donne lecture du rapport de la commission de contrôle qui se conclut en ces termes : « Lors de nos opérations de vérifications, tous les documents réclamés nous ont été fournis. Nous avons pu constater que la comptabilité ne comporte pas d'anomalie et nous pouvons certifier, suite à nos investigations, que la gestion de la mutuelle est saine.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ».

#### **5°) Rapport des Commissaires aux comptes**

Delphine MAÎTRE donne lecture des rapports des commissaires aux comptes du Cabinet Ernst & Young :

« En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L.114-17 du Code de la mutualité ».

#### **6°) Approbaton des comptes et résultat des scrutins**

Valéry PENEL-CAPELLE, Vice-Président, présente les résultats des votes.

La participation est de 52,28 % et le quorum est donc atteint.

##### **A) Résolutions**

###### 1<sup>ère</sup> résolution (Article 22 des statuts)

Pour la première résolution, 4 193 adhérents approuvent les comptes et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion contre 568.

###### 2<sup>ème</sup> résolution (Article 7 du règlement mutualiste)

Le crédit de 195 000 € pour le versement de prime de naissance, d'indemnités décès et de secours exceptionnels est accepté avec 4 216 voix pour et 559 voix contre.

###### 3<sup>ème</sup> résolution (Article 21 des statuts)

Les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et au règlement intérieur proposés par le Conseil d'Administration sont ratifiées par 4 103 votes favorables contre 651 votes défavorables.

###### 4<sup>ème</sup> résolution (Article 24 des statuts)

Le pouvoir de modifier les taux de cotisations, si nécessaire, est accordé par 3 946 « OUI » et 802 « NON ».

Les quatre résolutions sont donc adoptées à une très large majorité et Valéry PENEL-CAPELLE remercie les adhérents de la confiance qu'ils ont témoignée à l'égard du Conseil d'Administration en répondant favorablement aux différentes résolutions proposées.

## B) Élection des Administrateurs

Le Vice-président donne les résultats obtenus par les candidats aux postes d'Administrateurs.

Alain CAPITAINE	4 880	voix	élu	pour 4 ans
Patrick ROESCH	4 879	voix	réélu	pour 4 ans
Jean-Charles PACHE	4 877	voix	réélu	pour 4 ans
Colette KOZIOL	4 876	voix	réélu	pour 4 ans
Michèle GROSSET	4 875	voix	élu	pour 4 ans
Laurence QUERE	4 875	voix	élu	pour 4 ans
Alain LE GALL	4 873	voix	réélu	pour 4 ans
Isabelle LEVASSEUR	4 873	voix	élu	pour 4 ans
Valéry PENEL-CAPELLE	4 870	voix	réélu	pour 4 ans
Pascal GRUNER	4 867	voix	élu	pour 4 ans
Patrick PICOULEAU	4 858	voix	réélu	pour 4 ans
Alain BARRES	4 850	voix	élu	pour 4 ans
Aïsa RAMDANI	4 832	voix	élu	pour 2 ans

Les treize candidats ont tous obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Les douze qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus pour 4 ans, Aïsa RAMDANI est élu pour 2 ans.

## C) Élection des membres de la Commission de Contrôle

Valéry PENEL-CAPELLE proclame ensuite le résultat de l'élection des membres de la Commission de Contrôle.

Nicole MILLE	4 892	voix
Daniel HERMETZ	4 877	voix
Driss ABOURRIF	4 873	voix
Francis MICHELET	4 862	voix
Sandrine LE MEUR	4 857	voix

Les cinq candidats à la commission de contrôle statutaire sont élus pour 2 ans.

**Jean-François BENARD, Directeur d'Eiffage Energie Normandie, est invité par la Présidente à s'exprimer :**

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

*Je suis à la fois honoré d'avoir été invité et heureux d'assister à l'assemblée générale de notre mutuelle ici au Mont-Saint-Aignan.*

*Cette année, vous avez choisi la Normandie enfin réunifiée et notamment Rouen que vous aurez, je l'espère l'occasion de visiter.*

*Quelques mots, forcément empreint de chauvinisme, sur notre belle région et ses habitants que je pense bien connaître. En effet, je suis né à Rouen, ai toujours été salarié d'entreprises normandes et suis également impliqué dans le milieu associatif local.*

*Les Normands sont des gens courageux, capables de travailler sérieusement sans se prendre pour autant au sérieux et la conjoncture économique dégradée qu'ils doivent affronter ne leur fait pas peur. Vous connaissez la citation décrivant le Normand comme quelqu'un d'hésitant : »ptète ben qu'oui, ptète ben qu'non «.*

*Pour ma part, je crois surtout que son attachement profond à ses racines, à son histoire, l'amène parfois à confondre importance du passé et difficulté à se projeter dans l'avenir.*

*Mon principal objectif a toujours été de réunir pour profiter au maximum de la multiplicité de nos activités, de la diversité de chacun et de la mutualisation des moyens.*

*Mutualisation des moyens au profit du plus grand nombre, n'est-ce pas le rôle d'une mutuelle et notamment de la nôtre ? Effaçant toute notion de catégorie socio-professionnelle et créant un lien intergénérationnel indispensable au renouvellement de ses membres, le système mutualiste est l'un des derniers à porter haut la notion d'égalité de traitement entre tous.*

*Puisant ses moyens dans le collectif, elle génère ce lien discret et pourtant indispensable à ce que chacun puisse sereinement affronter les petits comme les gros pépins de la vie.*

*Je suis persuadé que ce lien fort et rassurant qui unit les adhérents est la pierre angulaire de l'institution, le fondement qui fait que la mutuelle n'est jamais remise en cause. Un consensus existe sur ce sujet et vous aurez, j'espère compris, que ce n'est pas moi qui le remettrait en cause.*

*Pour conclure, je tiens à saluer votre investissement en qualité d'administrateurs, remercier ceux qui ont décidé de ne pas se représenter dont certains élus depuis des années et souhaiter bon courage aux nouveaux élus*

*Enfin, je ne peux conclure mes propos sans évoquer la mémoire de Laurent MASSON, salarié élu d'Eiffage Energie Haute Normandie et membre de votre conseil d'administration qui nous a brutalement quittés le 29 novembre 2015. Vous le connaissez mieux que moi, mais je garde le souvenir d'un homme passionné, parfois même révolté, hyper actif et empreint d'une grande générosité. Je pense à la fierté et à la joie qu'il aurait eu à participer à cette assemblée générale ici à Rouen.*

**Gilles LETORT, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise de l'U.E.S. Eiffage Energie, prend la parole.**

*Bonjour à tous,*

*Je partage l'éloge faite pour Laurent Masson, car c'est un ami et un camarade qui nous a quittés.*

*Bien-sûr la crue soudaine de la Seine fait « la une » de l'info mais au fond c'est la loi travail qui est au cœur de nos préoccupations. Par les nombreuses mobilisations dont celle interprofessionnelle du 14 juin au moment où la loi reviendra devant l'assemblée nationale mais pour nous c'est bien le sens de l'évolution de notre société.*

*Chômage, réduction d'emploi, rupture conventionnelle tout es fait pour réduire l'effectif et en particulier celui des ouvriers qui pénalise nos Comités d'entreprise et la mutuelle.*

*Notre mutuelle a 103 printemps et toujours en forme malgré de lourdes craintes sur son avenir. Les évolutions législatives, la pression et le lobby des assureurs largement entendus par nos gouvernants en Europe comme en France tentent de pulvériser à terme les mutuelles comme les nôtres. Défendre nos acquis, défendre la solidarité intergénérationnelle, démontrer la justesse de notre modèle face à l'individualisme et un combat permanent.*

*La Cour de Cassation vient de confirmer le jugement de la Cour d'Appel sur l'existence de l'unité économique et sociale. C'est une bonne nouvelle mais ne baissons pas la garde. La division, le repli sur soit sont autant de risques.*

*21 mars 1946, 21 mars 2016, 70 ans de solidarité avec la mise en place du CCE de Forclum d'abord et d'Eiffage Energie ensuite. Cette période fut émaillée de combats et de résistance mais aussi de mobilisation du personnel. C'est une constant : mobiliser les salariés est notre seule bouée de sauvetage, c'est l'urgence maintenant.*

*Alors il faut anticiper les mauvais coups, tenter de maintenir ce haut niveau social quand beaucoup abandonne le combat.*

*Des discussions existent sur l'avenir de la mutuelle, il faut le dire, pas d'affolement. Des discussions sur l'évolution sont obligatoires et nécessaires, l'objectif est de préserver l'essentiel dans un environnement où les trahisons de celles est ceux qui osent dire nous représenter et qui nous gouverne sont nombreuses.*

*Nous sommes à la croisée des chemins entre loi travail et démantèlement de nos systèmes solidaires. Les ravages des adeptes sur libéralisme ouvrent grande la porte des désillusions et des rancœurs.*

*La mutualité française, comme nous se doit de réagir pour empêcher la mainmise des banques et des assurances sur nos mutuelles. Renforcer les prérogatives des comités d'entreprises, développer de nouveaux soins comme l'ostéopathie ou la prise en charge des implants peut être la démonstration d'une mutuelle au service des salariés adhérents.*

*Le Comité Central d'Entreprise a déjà démontré son attachement à la défense de notre modèle social solidaire, nous espérons pouvoir rapidement présenter une initiative pour fêter notre 70<sup>ème</sup> anniversaire.*

*Nous aussi, nous savons anticiper quand on le peut ou tirer les enseignements des difficultés rencontrées. C'est le sens de notre volonté de fédérer les comités d'établissement et le CCE au sein d'une association qui détiendra le patrimoine actuel des CE géré par le CCE et développer de nouvelles destinations de vacances.*

*Là encore, la solidarité est la règle comme la transparence et l'égalité de traitement.*

*Défendre nos droits et nos acquis face au libéralisme est une nécessité, une obligation.*

*Les adhérents comme les membres du conseil d'administration peuvent être assurés que le CCE est ses élus des CE sont à leur côté et mobilisés pour la défense de notre modèle social.*

*Défendre l'emploi, lutter contre la sous traitance low-cost, défendre nos métiers et nos emplois est une nécessité. Pour cela, l'unité et la fin des divisions est un préalable à la victoire. Chacun doit prendre ses responsabilités et faisons attention de l'utilisation que nos adversaires peuvent faire de nos divisions.*

*Conservons l'espoir et la perspective d'une mutuelle et d'un modèle social au service des salariés de l'entreprise.*

*Merci pour le boulot réalisé par le conseil et le service administratif.*

*Le combat continu pour défendre notre modèle social.*

**La Présidente conclue l'assemblée générale en ces termes :**

*Il me semble bien que, depuis la naissance de notre mutuelle, il ne soit jamais arrivé que sept administrateurs quittent le Conseil d'administration en même temps. Même si nous ressentons une certaine nostalgie, il nous faut accepter le fait que le temps passe et que la nouvelle vague remplace la précédente.*

*Aujourd'hui, des compagnons de longues dates arrêtent leur mandat et nous souhaitons par la remise de ce petit présent, leur manifester notre amitié et notre reconnaissance pour leur travail au sein de notre équipe, leur persévérance et le temps qu'ils ont offert au service de leurs collègues. Je tiens tout particulièrement à les remercier pour la confiance et le soutien qu'ils nous ont apporté, surtout dans les moments difficiles où les décisions à prendre n'étaient pas simples. Je voudrais remercier Claudine DE FILPO, Florence MASSIAS, Nicole MILLE, Jean-Yves BELLEC, Louis DUFOUR et Jean MASSON. Le septième membre est Laurent MASSON qui serait sans doute resté bien plus longtemps au sein de ce Conseil d'Administration, si de sinistres circonstances en avaient décidé autrement.*

*Alors, merci à toutes et à tous en espérant que nous nous reverrons souvent à l'occasion des assemblées générales.*

*A bientôt*

La Secrétaire

Florence MASSIAS

La Présidente

Anny GOUY

